



NUMÉRO 1402-1106

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 3 février 2014 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy,	M. Christian Roy,	Luc Perreault
M. Éric Lessard,	M. David Lessard,	Mme Roxane Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1402-1106-2

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 13. Varia : a) Déjeuner reconnaissance de la chambre de commerce, b) Code d'éthique et de déontologie des élus – Formation, c) Demande de René Poulin, d) Demande de Denis Huard, e) Prière avant les séances, f) Lampadaire et g) Belvédère. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014

1402-1106-4

Il est proposé par monsieur David Lessard appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance 13 janvier 2014, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1402-1106-5

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de janvier, pour un montant totalisant 19 868,09 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement fait rapport sur la situation.

Il est 20h00, madame la conseillère Mélanie Roy se joint à la séance.

R-198

7. Adoption du règlement 198-14 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU que les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2013;

1402-1106-7

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy, appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le règlement no 198-14 *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus

Tel que requis par l'article 513.2 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* madame Mélanie Jacques dépose une copie de toutes les listes reçues.

9. Déjeuner des Joséabliens – Compte rendu

Le déjeuner des Joséabliens qui a eu lieu le 24 novembre dernier fut un grand succès. Avec 197 personnes présentes, c'est près de la moitié de la population qui y a pris part. Le comité organisateur de cet événement a su planifier une activité appréciée de tous et à peu de frais lorsque l'on considère les revenus et les dépenses, elle a coûté 1 439,32 à la municipalité.

10. Visite des bureaux des la MRC Robert-Cliche

Avec l'arrivée d'un nouveau conseil municipal, le directeur de la MRC a offert une rencontre pour la visite des bureaux de la MRC. Le conseil se montre intéressé par une visite de soir.

11. Comité Culturel de la MRC

1402-1106-11

Il est proposé par madame Mélanie Roy, appuyé par monsieur David Lessard et résolu, que monsieur Christian Roy soit nommé comme représentant de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dans le *Comité Culturel de la MRC*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Correspondance

a) Avis de motion – Règlement de la taxation 2014

Madame la conseillère Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 197 décrétant le taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'année 2014.

13. Varia

a) Déjeuner reconnaissance de la chambre de commerce

Dans le cadre des déjeuners reconnaissance de la chambre de commerces, monsieur Paul Doyon sera le conférencier du 26 février prochain. Il est souhaité que la municipalité y soit bien représentée.

b) Code d'éthique et de déontologie des élus - Formation

La directrice générale fait rapport au conseil concernant les déclarations des membres du conseil qui ont participé à une formation en éthique et déontologie en matière municipale (L.É.D.M.M., article 15, alinéa 4).

c) Demande de René Poulin

Monsieur René Poulin souhaite installer un tuyau qui traverserait le rang St-Alphonse. Ces travaux seront exécutés sous la surveillance du directeur des Travaux publics et aux frais de monsieur Poulin.

d) Demande de Denis Huard

Monsieur Denis Huard porte à l'attention du Conseil que face à son emplacement résidentiel et de ceux de ses voisins l'emprise de la municipalité est très large. Étant donné les frais considérables qu'occasionnerait la rétrocession d'une partie de l'emprise, il est convenu de laisser celle-ci où elle est située.

e) Prière avant les séances

Il est convenu de recomposer la prière, qui est lue avant les séances et qui date de 1939. Elle sera mise à jour et allégée.

f) Lampadaire

Il est discuté de deux endroits pour l'installation d'un lampadaire. L'un est sur la Route 276. Une demande sera faite au MTQ pour l'installation de celui-ci.

g) Belvédère

Le comité du belvédère discute de l'avancement du projet. De nouvelles idées sont discutées.

14. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

15. Levée de la séance

1402-1106-15

À 21h35, il est proposé par madame Mélanie Roy, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière